

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "Classic" - BNP PARIBAS 1 AN PROTECTION 99 (FR0010174425)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : De classification Obligations et autres titres de créance libellés en euro, le FCP a pour objectif d'obtenir, sur une durée minimum de placement d'un an, pour la catégorie de parts «Classic» une performance nette de frais de gestion (0,4% maximum) supérieure à l'EONIA capitalisé quotidiennement sur un an (indicateur de référence).

Caractéristiques essentielles du FCP :

Le processus d'investissement de la gestion obligataire comprend quatre phases : (i) : Etablir les principaux choix d'exposition au marché : sensibilité aux taux d'intérêt, positionnement sur la courbe des taux, exposition au risque de crédit, (ii) : Détermination quantitative de l'allocation du risque, (iii) : Choix des émetteurs par segment de notation, (iv) : Construction de portefeuille.

Le FCP peut investir dans les principales catégories d'instruments financiers suivantes : titres de créances et instruments du marché monétaire libellés en euro (titres de créance négociables et/ou obligations à taux fixe et/ou à taux variable et/ou indexés, instruments du marché monétaire à faible sensibilité). Ces titres sont émis par des émetteurs publics et privés. La dette privée peut représenter jusqu'à 100% de l'actif net. Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit pour sélectionner les titres du FCP et ne recourt pas exclusivement ou systématiquement aux notations émises par des agences de notation. L'utilisation des notations mentionnées ci-après participe à l'évaluation globale de la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres. Les titres à court terme peuvent bénéficier d'une notation minimale A2 (S&P) ou P2 (Moody's) ou équivalente, ceux à long terme d'une notation minimale fixée à BBB- (S&P) ou Baa3 (Moody's) ou équivalente. Le FCP peut également investir dans des parts ou actions d'OPCVM à hauteur de 10% maximum de l'actif net. Le gérant pourra utiliser des instruments dérivés négociés sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, en couverture et/ou exposition aux risques de taux et/ou de crédit et/ou de change.

Il existe un risque de «monétarisation» : si la performance des actifs diminue, le FCP pourra n'être investi qu'en actifs plus sécurisés lui permettant de délivrer le niveau de valeur liquidative protégée annoncé. Dans ce cas, le FCP ne bénéficiera pas d'un rebond éventuel des marchés avant la fin de la période de protection en cours.

Le FCP présente un risque de change pour le résident de la zone Euro dans la limite de 10% de l'actif net.

Les demandes de rachat sont centralisées par BNP Paribas Securities Services du lundi au vendredi à 13 heures, exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative et réglées dans les cinq jours suivant la date de calcul de la valeur liquidative.

Affectation des sommes distribuables : Résultat net : capitalisation - Plus-values nettes réalisées: capitalisation. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP.

Autres informations : Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin de la période de protection.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible Risque plus élevé

← →

Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP;
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Protection : Il est pris l'engagement que la valeur liquidative du dernier jour de Bourse de chaque année civile soit au moins égale à 99% de la valeur liquidative du dernier jour de Bourse de l'année civile précédente (la "Valeur Liquidative Protégée"), étant entendu qu'en cas de division de la valeur liquidative, le montant de l'engagement sera ajusté à due concurrence. La valeur liquidative du dernier jour de Bourse de l'année civile (calculée sur la base des cours dudit dernier jour de Bourse) est systématiquement datée du 31 décembre (y compris lorsque c'est un jour férié légal en France et/ou de fermeture des marchés français). Elle tient compte des intérêts courus jusqu'au 31 décembre inclus. Sur cette valeur liquidative pourront être exécutés des ordres de souscription et de rachat.
- L'investissement dans des instruments de marché monétaire et des obligations à court terme ayant une faible volatilité, et d'autre part l'existence d'une protection à la date d'échéance, justifient la catégorie de risque.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de contrepartie :** lié à la capacité de la contrepartie sur les marchés de gré à gré à respecter ses engagements tels que le paiement, la livraison ou le remboursement.
- **Risque de crédit :** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Non acquis à l'OPC :2,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0,14% ^(*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

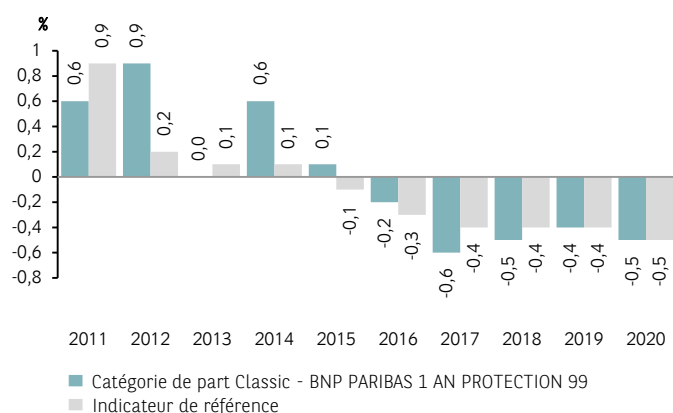
Les frais d'entrée ne s'appliquent pas pour les opérations de souscription/rachat portant sur un même nombre de parts et sur la même valeur liquidative.

(*) Le pourcentage de frais courants se fonde sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du FCP, disponible à cette adresse : www.bnpparibas-am.com.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- Le FCP a été créé le 14 mai 1996 ;
- La part a été créée le 14 mai 1996 ;
- Les performances passées ont été évaluées en Euro.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Le(s) document(s) d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de(s) (l')autre(s) catégorie(s) de parts du FCP, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 France.
- La valeur liquidative du FCP est disponible à cette adresse: www.bnpparibas-am.com.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2021.